

CONDITIONS GENERALES

Les visites :

- La durée des visites est fixée entre 20 et 30 minutes, cette durée peut être aménagée selon vos souhaits et selon un tarif défini entre les parties.
- La fourniture alimentaires, d'hygiènes ou médicales (nourriture, litière, traitement vétérinaire ...) restent à la charge du(des) propriétaires(s). Il(s) s'engage(nt) à laisser la quantité nécessaire durant la mission d'ANI'HOME .
Toutefois, si la société devait engager des frais afin de faire des achats nécessaires au bon entretien de l'animal, ils seront refacturés à son propriétaire.
- Le propriétaire laissera à l'entreprise ANI'HOME le carnet de santé de l'animal.
- Toute promenade ou sortie d'hygiène s'effectuera en laisse.
- Le gérant d'ANI'HOME certifie être l'unique intervenant lors des missions de la société.

Responsabilité :

- La société ANI'HOME est assurée en responsabilité civile et professionnelle. Les assurances prises par la société ne seraient être mises en œuvre en cas de fausse déclaration du propriétaire de l'animal concernant en particulier l'état de santé de ce dernier, ses vaccinations, tatouages, antécédents médicaux.
- ANI'HOME en aucun cas n'est responsable des dégâts occasionnés par l'animal dans le domicile et/ou dans les annexes du domicile si les recommandations sus nommées ont été respectées.
- ANI'HOME n'assumera pas des soins médicaux à administrer à l'animal s'ils nécessitent des injections ou un traitement trop lourd à assumer.
- Pour le bon déroulement de la prestation, ANI'HOME s'autorise à faire soigner un animal qui en aurait besoin par suite de maladie ou d'accident. Dans ce cas, ANI'HOME fera le maximum pour informer au préalable le propriétaire de l'animal. Cependant, en cas d'impossibilité, le propriétaire autorise ANI'HOME à prendre les mesures d'urgences dans l'intérêt vital de l'animal sans information préalable. Les frais vétérinaires et éventuellement les frais annexes seront à la charge du propriétaire qui s'engage à rembourser la société sur présentation des justificatifs et diagnostics du vétérinaire consulté.

Réservation – Paiement :

- Toute signature de contrat est précédée d'une pré-visite chez le propriétaire de l'animal afin de rencontrer ce dernier et l'animal sur les lieux où se dérouleront les visites.
- ANI'HOME se réserve le droit de refuser un contrat si un animal s'avère être trop agressif ou dangereux.
- La réservation est effective dès la signature du contrat de prestation.
- Le paiement s'effectue de la façon suivante : à définir avec le propriétaire.
- En cas d'annulation, votre chèque d'acompte, s'il y a, vous sera retourné sans aucune demande de justificatif. Toutefois, le client est tenu d'informer ANI'HOME de toute annulation le plus tôt possible et au moins 24 H à l'avance, à défaut, le client sera redevable de 20 % du montant de la prestation prévue initialement.